

## Conseil syndical - Session du 10 mai 2021

Lundi 10 mai 2021, à 14 heures 30.  
Visioconférence Teams

### Relevé des décisions

-----

**Début de séance : 14h34**

#### **1 - Ouverture de la séance**, par Monsieur LASSERRE, Président

En préambule, le Président souhaite la bienvenue à tous les élus connectés en visioconférence Teams et demande à Monsieur PATRIARCHE de présider la séance en raison d'un rendez-vous en Préfecture.

Il annonce l'ordre du jour de la réunion : avant d'aborder l'examen des délibérations, l'agence Hôtel République présentera la restitution des ateliers sur la perception du Syndicat. Cette analyse permettra de définir, dans les mois à venir, le plan de communication. Puis, un point d'information sera fait sur le déploiement du réseau FTTH.

Le Président souligne qu'à date, les chiffres se révèlent très positifs avec près d'un tiers des prises déployées et que les NRO sont quasiment tous posés. Il évoque également les réunions d'information organisées en visioconférence dans les communes « fibrées » ainsi que les témoignages favorables des abonnés.

Avant de partir, le Président remercie Monsieur PATRIARCHE d'assurer la présidence de la session et souhaite aux membres du Conseil syndical une bonne après-midi de travail.

#### **2 - Appel des présents et vérification des pouvoirs** par Monsieur PATRIARCHE :

Participants à la session :

Communauté de communes ADOUR MADIRAN	Bernard LAURENS
Communauté de communes BEARN DES GAVES	Grégory NEXON
Communauté de communes HAUT BEARN	Bernard AURISSET
Communauté de communes LACQ ORTHEZ	Marlène LE DIEU DE VILLE
Communauté de communes LUYS EN BEARN	Thierry GADOU
Communauté de communes NORD EST BEARN	Claude BORDE-BAYLACQ
Communauté de communes PAYS DE NAY	Philippe LACROUX

Communauté de communes VALLEE D'OSSAU	Jean-Paul CASAUBON
Communauté d'Agglomération PAU BEARN PYRENEES	Philippe FAURE
	Thibaud CHENEVIERE
Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE	Olivier ALLEMAN
	Claire DUTARET-BORDAGARAY
Département des Pyrénées-Atlantiques	Jean-Jacques LASSERRE (pouvoir donné à N. PATRIARCHE)
	Nicolas PATRIARCHE
	Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir donné à N. PATRIARCHE)
	Thierry CARRERE (pouvoir donné à C. BORDE-BAYLACQ)
	Isabelle PARGADE
	Christophe MARTIN

Excusés :

Département des Pyrénées-Atlantiques	Jean-Jacques LASSERRE
	Véronique LIPSOS-SALLENAVE
	Thierry CARRERE
	Jean ARRIUBERGE (départ à 15h)
	Maïder AROSTEGUY

Monsieur ARRIUBERGE annonce son départ ; il quitte la session et se déconnecte.

### **3- Adoption du PV**

Avant de procéder à l'examen des 10 projets de délibérations, Monsieur PATRIARCHE soumet le PV du dernier Conseil syndical au vote de l'Assemblée. En l'absence de remarque, le PV est adopté.

Monsieur PATRIARCHE demande l'autorisation d'enregistrer les débats et présente les modalités d'organisation des débats : cliquer sur la touche « lever la main » pour solliciter la prise de parole, activer la caméra pour l'appel et les votes et utiliser le tchat pour le vote : saisir la lettre P (pour), C (contre) ou A (abstention).

### **4- Désignation du Secrétaire de séance**

Monsieur Thierry GADOU assure le secrétariat de séance.

### **5- Points d'information**

Monsieur PATRIARCHE présente Monsieur LORDAT de l'agence Hôtel République qui va exposer une synthèse des observations émises durant les ateliers de communication.

Monsieur LORDAT rappelle que les 3 ateliers organisés avaient pour objectif de réfléchir au positionnement du Syndicat vis-à-vis de ses services et outils pour ses membres et le grand public.

Deux ateliers ont été dédiés aux élus du Syndicat, le troisième aux techniciens. Au total 24 contributeurs ont participé à ces temps de travail.

Il en ressort une grande complémentarité sur la perception du Syndicat. Ainsi c'est le terme « fibre » qui a été le plus fréquemment cité par tous. L'attente des membres et du public est cristallisée sur la fibre alors qu'il existe des solutions alternatives mais elles ne sont pas assez soulignées. La relation entre le Syndicat et les collectivités fonctionne mais elle doit s'intensifier.

Le premier atelier intitulé « Vis ma vie » a permis d'identifier plusieurs cibles : d'abord, les étudiants. Ils ne sont pas concernés par l'action du Syndicat, à la différence des seniors considérés comme une cible prioritaire, relevant notamment de l'axe inclusion numérique. L'enjeu est de toucher le plus grand nombre de personnes. Les individus isolés ont identifié le Syndicat car ils peuvent bénéficier de subventions pour l'installation d'équipement de raccordement à internet, des alternatives à la fibre. Les entreprises constituent également une cible prioritaire pour les EPCI car la fibre va jouer un rôle pour l'attractivité des territoires, en améliorant la compétitivité des entreprises qui existent et en facilitant l'installation de nouvelles. Les collectivités des Pyrénées-Atlantiques, en particulier les membres du Syndicat, sont en contact régulier avec le Syndicat, notamment lors des réunions d'information organisées sur les territoires. Elles sont en attente de supports mutualisés à transmettre pour faire connaître les solutions proposées par La Fibre64. Le Syndicat doit devenir un réel accompagnant pour toutes les collectivités membres et non-membres. Dernière cible envisagée, les techniciens SFR. Le Syndicat est perçu comme le gendarme qui fait appliquer les pénalités, contrôle la sécurité des chantiers.

Le portrait identitaire de La Fibre64, tel qu'il ressort des trois questions posées sur la personnalité, les valeurs et le combat, fait ressortir l'importance du service public, la disponibilité et la proximité, mais aussi la volonté d'équité territoriale dans le déploiement de la fibre. Si aujourd'hui, le Syndicat se positionne dans la justification (vis-à-vis des retards notamment), il devra à l'avenir passer à l'angle de l'ambition, en mettant en avant les solutions alternatives à la fibre.

Monsieur LORDAT souligne que le nom du Syndicat ne facilite pas la perception des alternatives proposées. Le benchmark réalisé sur des structures comparables à La Fibre64 révèle la mise en avant du terme « numérique » accolé au nom du département. Il ajoute qu'il faudra, dans la communication, rendre visible l'exhaustivité des solutions puisque le nom du Syndicat ne changera pas.

Le 2<sup>ème</sup> atelier a permis de réfléchir aux preuves concrètes de l'action du Syndicat sur l'aménagement du territoire. Il en ressort des différences entre les perceptions des élus et celles des techniciens. L'action de Capitaine Fibre illustre clairement et concrètement l'engagement du Syndicat en faveur du grand public. Il en est de même pour les webinaires. Ces éléments seront structurants dans la construction du plan de communication.

Au niveau de l'emploi et de la formation, l'impact du Syndicat est très significatif comme le démontrent les créations d'emplois par les sous-traitants, l'embauche de 40 médiateurs numériques ou le travail mené avec le Greta et centre Perf. Mais cet impact reste peu valorisé.

La question de traiter les entreprises comme une cible prioritaire a été soulevée et a suscité la réflexion sur l'organisation du service à proposer. Il conviendra aussi de travailler sur la définition d'un process standardisé dans la transmission d'informations aux collectivités.

Enfin il est apparu que le Syndicat bénéficie d'une renommée à l'extérieur des frontières du 64, notamment sur le volet de l'inclusion numérique, signe du professionnalisme du travail accompli. Le faire savoir localement est aussi un enjeu de communication.

Si l'enjeu actuel réside dans le déploiement de la fibre, l'objectif est également de communiquer sur les usages.

Monsieur Lordat conclut sa restitution en soulevant trois problématiques : d'abord, le manque de visibilité de La Fibre64 auprès du grand public et le travail à mener sur « qui fait quoi ? » ; ensuite l'hétérogénéité des connaissances sur l'action du Syndicat au sein des collectivités membres et enfin le besoin de clarté sur l'offre de produits et services disponibles, autres que l'inclusion numérique. Le travail sur le positionnement du Syndicat devra répondre à ces trois enjeux.

Monsieur PATRIARCHE remercie Monsieur LORDAT pour le travail mené par l'agence Hôtel République et la restitution présentée. Il invite les membres à s'exprimer.

Monsieur BORDE-BAYLACQ remercie pour ce rendu qui recentre le besoin de clarifier la répartition des rôles entre les acteurs. Il ajoute que le numérique peut être considéré comme une thématique abstraite pour une partie du public et que la communication doit le rendre accessible.

Monsieur NEXON remercie également Monsieur LORDAT pour cette restitution qui reflète bien l'atelier auquel il a participé. Il remarque que l'échelon des secrétaires de mairie n'a pas été évoqué dans le compte rendu et que ce doit être un relais important dans la communication.

Monsieur PATRIARCHE conclut en soulignant que ce travail a permis une forme d'introspection pour les agents et les membres du Syndicat. Il servira à la nouvelle gouvernance pour lancer à l'été des actions de communication plus ciblées visant à clarifier les rôles de chacun, délégrant/délégataire. Il ajoute que le Syndicat ne se résume pas au déploiement de la fibre. Il a un deuxième objectif, le développement des usages. Pour cela, il faudra prendre un peu plus de distance avec le délégataire.

Autre point d'information générale concernant le déploiement du réseau THD 64.

Monsieur DAINCIART annonce le plan de son intervention en trois parties : la production, la commercialisation et les actions de communication.

Concernant la production, la plupart des éléments ont déjà été exposés lors de la commission mixte du 29 avril. A date, sur les 72 000 prises déployées, 63 000 sont aptes à être commercialisées et 9 000 en attente de commercialisation après expiration du délai de 3 mois qui s'impose au titre de la neutralisation commerciale. La croissance reste assez faible depuis le début de l'année (62 000 prises) mais THD 64 se montre confiant vis-à-vis des objectifs présentés lors de la commission mixte de février, à savoir 88 000 prises fin juin.

La répartition se révèle toujours déséquilibrée entre le Pays basque (plus doté) et le Béarn, ce déséquilibre existant aussi entre EPCI du Béarn. Toutefois le déséquilibre s'atténue puisque l'essentiel des constructions se situe en Béarn.

THD 64 annonce des ouvertures pour fin juin sur des NRO posés en 2019 : Casteide-Candau, Iholdy, Guiche, Labastide-Clairence, Limendous et Laruns. Tous les NRO installés en 2019 compteront alors des prises. Restera la question de la complétude. Des retards ont été pris sur les travaux de génie civil à Pontiacq-Viellepinte et Lembeye qui vont engendrer un déport de la production sur le second semestre 2021. Par conséquent, Adour-Madiran, seul EPCI sans prise construite à date, va connaître un nouveau report de planning au 2<sup>nd</sup> semestre. THD 64 s'est engagé, en compensation des retards, à ouvrir des prises dans toutes les communes d'Adour-Madiran à la fin de l'année 2021.

Monsieur DAINCIART expose la décision de THD 64 de poser des poteaux supplémentaires à côté de ceux d'Enedis considérés comme inaptes à accueillir la fibre. La pose de poteaux bois se révèle moins onéreuse que celle de poteaux béton ou alu.

Le réseau comptera 64 NRO. Les poses vont reprendre à Gan, début juin, puis entre fin juin et juillet, à Bidarray, Urcuit, Arthez de Béarn, Mauléon, Urdos, Cardesse, Mazerolles et Sallespisse.

Les dernières productions de prises sont localisées autour d'Oloron (Bidos, Ledeuix, Goes, Précilhon) autour d'Auriac, Lasclaveries, de St-Palais - Aicirits, de Nay (Arros-Nay, Bourdettes, Bordères, Bénéjacq, Mirepeix, Igon) de Baigts, d'Arudy, d'Izeste, de Barinque.

Concernant la commercialisation, à date, le réseau compte 9 500 abonnés sur 95 communes, se répartissant, à quasi-égalité entre les deux opérateurs, SFR (4 776) et orange (4 724). Les arrivées de Free et Bouygues restent annoncées et seront soumises à l'adoption du catalogue de service qui ne se révèle pas très favorable. En effet, l'engagement que THD 64 veut conclure avec Free serait calé sur une durée de 40 ans, sans prévoir une prime de renouvellement. Aussi, le Syndicat envisage de mandater une assistance à maîtrise d'ouvrage pour recueillir un avis d'expert sur le catalogue de service et l'inscrire dans une réflexion plus large que la seule arrivée de Free. Il convient de définir un écosystème qui permette aux opérateurs locaux de vivre autour du réseau THD 64 ainsi que dégager des compensations.

Sur la partie IRIS 64, quelques compensations financières sont également souhaitées car les tarifs restent identiques depuis 2015 et ne sont plus conformes aux besoins du marché. L'objectif de la négociation porte sur un catalogue de service qui irait de THD 64 jusqu'à IRIS 64 et engloberait tous les segments, du grand public aux entreprises, afin de disposer d'une offre équilibrée sur un RIP.

Le Syndicat recueille un peu moins de difficultés de raccordements, signe d'une amélioration de la qualité de la construction. Monsieur DAINCIART souligne que les efforts doivent être poursuivis. Les difficultés signalées sont imputables aux opérateurs commerciaux ou aux usagers. Il souligne l'importance de disposer de gaines propres ; à défaut, les raccordements sont compliqués.

Enfin, Monsieur DAINCIART rappelle que l'ouverture à la commercialisation d'un village ne signifie pas la complétude de la couverture. Un délai de 24 mois (ou 36) est fixé pour couvrir un village, selon son nombre d'habitants.

Le tour des EPCI avec THD 64 est achevé. Il convient de signaler la forte participation des élus à ces réunions, en particulier en Béarn. En raison de l'évolution rapide du réseau, la communication reste nécessaire. C'est pourquoi, début juin, les réunions dans les EPCI vont redémarrer. Les Facebook live fonctionnent à raison de deux par semaine. A titre d'information, Monsieur DAINCIART explique que pour un participant en direct, le nombre de consultations en différé est multiplié par 15. Il annonce des événements « flash info » pendant l'été pour maintenir la transmission d'informations. De nouvelles réunions sont en cours de planification.

Monsieur PATRIARCHE souligne qu'un tiers de prises est désormais déployé et que le rythme devrait permettre d'atteindre les objectifs. Il reconnaît la difficulté de comprendre le délai de complétude, tant par les élus que par les administrés. Il ajoute que ce délai a été réduit.

Madame LE DIEU DE VILLE expose un avis qualifié de positif. Elle signale que depuis la dernière conférence des maires organisée par la CCLO et la réunion publique sur les raccordements à Lagor – Mourenx – Abos et Os-Marsillon, les relations sont facilitées avec THD 64 et Orange. Après la réunion publique, la CCLO a enregistré beaucoup de remontées sur les raccordements finaux. Même s'ils ne relèvent pas de THD 64, elle témoigne de la nécessité de rester vigilants.

Monsieur PATRIARCHE confirme que les échanges sont plus fluides et que les réunions dans les territoires ont permis d'améliorer la communication. Il souligne l'importance d'avancer chaque fois que des difficultés se présentent.

Monsieur LAURENS fait observer que la Communauté de communes d'Adour-Madiran reste le seul EPCI à ne bénéficier, à ce jour, d'aucune construction, excepté le NRO posé. Il regrette d'apprendre le retard dans l'équipement du NRO et dans les travaux de génie civil et le nouveau décalage à 2022 des premières prises.

Monsieur PATRIARCHE comprend la déception et met en avant l'annonce de THD 64 d'ouvrir des prises fin 2021, dans toutes les communes d'Adour-Madiran.

Monsieur DAINCIART souligne un manque d'anticipation dans les travaux de génie civil sur le NRO de Pontiac-Viellepinte qui occasionne ce nouveau report dans le calendrier. Mais il insiste sur l'engagement de THD 64 d'ouvrir les prises avant la fin de l'année 2021. Il qualifie cet objectif de tenable.

Monsieur LAURENS exprime des doutes.

Monsieur GADOU témoigne de retours négatifs d'administrés sur la pose de poteaux bois supplémentaires, créant des pollutions visuelles alors qu'est engagée la démarche d'enlèvement des panneaux publicitaires. Il souhaite savoir si c'est une solution provisoire ou définitive, notamment dans les communes rurales où beaucoup de réseaux sont en aérien. Il préférerait inciter THD 64 et ENEDIS à travailler ensemble.

Monsieur PATRIARCHE évoque l'exigence des administrés qui doit être confrontée au coût d'enfouissement des réseaux, frein à une desserte rapide de la fibre.

Monsieur DAINCIART rappelle qu'une convention lie THD 64 avec ENEDIS et le SDEPA et qu'il faut mieux déployer la fibre sur de nouveaux poteaux que sur des poteaux ENEDIS non réglementaires. Cette solution semble la mieux adaptée pour garantir le service aux usagers.

Monsieur BORDE-BAYLACQ demande comment procéder quand les propriétaires refusent d'élaguer.

Monsieur PATRIARCHE explique que la collectivité peut intervenir pour pallier la carence du privé. Il renvoie sur la procédure décrite sur le site internet de La Fibre64, rubrique Services aux membres.

Monsieur BORDE-BAYLACQ demande si Orange n'a pas vocation à assurer l'élagage. Il évoque un texte qui mettrait en avant l'obligation des opérateurs.

Monsieur DAINCIART cite l'obligation d'ENEDIS mais préfère rester prudent. Une réponse sera adressée à Monsieur BORDE-BAYLACQ après recherche.

Monsieur NEXON répond qu'Orange n'a aucune obligation en la matière. Si les propriétaires ne répondent pas, la mairie ou l'opérateur peuvent agir et leur envoyer la facture. Toutefois, un courrier doit être envoyé aux propriétaires, en amont de l'intervention.

Il témoigne ensuite de son inquiétude sur l'entretien des réseaux existants et l'ampleur du travail à réaliser. L'outil présenté par THD 64 pour signaler les dommages réseaux ne fonctionne pas. Il a informé Monsieur PARROT le 21 avril d'un problème sur un câble qui dessert le village d'Abitain et

malgré ses appels et courriels, à ce jour, rien n'a été fait. Par conséquent aucun raccordement n'a pu être effectué à Abitain.

Monsieur DAINCIART déclare connaître la situation. Il exprime également l'inquiétude du Syndicat sur la maintenance des réseaux en situation d'exploitation. Ce sujet a même fait l'objet d'une réunion particulière avec THD 64. Il rappelle que les garanties de rétablissement du réseau sont inscrites au contrat et que les interventions doivent être réalisées sous 48 h à 96 h. Cette conformité contractuelle doit être respectée même si elle n'ouvre pas des pénalités.

Monsieur NEXON renchérit en soulignant qu'un mois s'est déjà écoulé.

Monsieur PATRIARCHE conclut ce point d'information et annonce l'examen des 10 délibérations.

## **6 - Examen du projet de délibération n°1 : Rapport d'activité de la DSP IRIS 64**

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

IRIS 64 a transmis au Syndicat Mixte son rapport d'activité pour l'année 2019 au titre de la DSP lancée en 2004 par le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques. Pour mémoire, ce RIP 1 visait à ouvrir à la concurrence le dégroupage des offres DSL, le réseau de collecte et de transport et de raccordements dédiés en fibre optique pour les entreprises. Il sert d'infrastructures pour le RIP 2 en cours de déploiement.

Le Conseil syndical doit analyser ce rapport et apprécier les conditions d'exercice de la DSP.

Il est à noter que le réseau IRIS 64 couvre 140 zones d'activités et compte 62 022 clients DSL et 458 sites, entreprises ou organismes publics dont 52 entreprises raccordées en 2019 en fibre optique.

Plusieurs points du rapport soulèvent des remarques et requièrent des précisions de la part du Déléгатaire : à titre d'exemples, le contrôle des immobilisations ou du chiffre d'affaires, les liens entre les deux sociétés IRIS 64 et THD 64 sont quelques-uns des sujets à expliciter. Ces points vous ont été exposés en Commission mixte.

Monsieur PATRIARCHE ajoute que ce RIP est générateur de recettes et que les membres pourront recevoir le remboursement des participations à compter de 2034.

Il est proposé au Conseil syndical de prendre acte du rapport d'activité 2019 du Déléгатaire IRIS 64, de ne pas approuver ledit rapport en l'état et de requérir du Déléгатaire la production des éléments sollicités afin d'envoyer un signal à IRIS 64.

Monsieur PATRIARCHE demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote en visio du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (18/20).*

## **7- Examen du projet de délibération n°2 : Rapport d'activité de la DSP THD 64**

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

THD 64 a également transmis au Syndicat Mixte son rapport d'activité pour l'année 2019 au titre de la DSP lancée en 2019 pour la construction, l'exploitation et la commercialisation d'un réseau fibre optique dans les Pyrénées-Atlantiques.

Le Conseil syndical doit analyser ce rapport et apprécier les conditions d'exercice de la DSP.

Le Délégué déclare 6 543 prises au 31 décembre 2019 sur les 28 707 prévues au contrat, soit un retard important. Depuis un avenant a été conclu.

Plusieurs points du rapport soulèvent des remarques et requièrent des précisions de la part du Délégué. Citons notamment les demandes répétées concernant le volet commercial (détail des contrats et du chiffre d'affaires), le volet financier (cohérence des dettes, des prêts à des taux d'intérêt de 4.5 %) ou le volet organisation et moyens. Ces éléments ont également été exposés en Commission mixte.

Il est proposé au Conseil syndical de prendre acte du rapport d'activité 2019 du Délégué THD 64, de ne pas approuver ledit rapport en l'état et de requérir du Délégué la production des éléments sollicités.

Monsieur PATRIARCHE demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote en visio du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (18/20).*

### **8 - Examen du projet de délibération n°3 : Suivi des délégations consenties au Président**

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

Par délibération n°4 du 21 septembre 2020, le Conseil syndical a délégué à son Président une partie de ses compétences. Le Président a pris des décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et accords-cadres : le détail vous a été présenté en annexe conformément à l'obligation d'information qui nous est faite.

Il est proposé au Conseil syndical de prendre connaissance des décisions prises et de donner acte au Président de l'information qu'il a faite à l'assemblée.

Monsieur PATRIARCHE demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote en visio du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (18/20).*

### **9 - Examen du projet de délibération n°4 : DM1 - Renouvellement de la convention de mise à disposition des personnels départementaux et modification du tableau des emplois**

Rapporteur : Olivier ALLEMAN

L'équipe du Syndicat Mixte compte 12 agents mis à disposition du Département des Pyrénées-Atlantiques depuis la création du Syndicat Mixte et ce, jusqu'au 30 juin 2021, ainsi que 10 agents recrutés directement.



Il est proposé de renouveler le dispositif pour une nouvelle période de 3 ans pour 9 des 12 agents, un dixième souhaitant renouveler temporairement sa mise à disposition en vue d'une réintégration dans les services départementaux au 31 décembre 2021. Jérôme Esterez a demandé à réintégrer le Département et François Larribau, chargé de mission au Service Solutions numériques a quitté la collectivité au moyen d'une rupture conventionnelle afin de s'adonner à de nouvelles activités dans le sud-est de la France.

Monsieur ALLEMAN tient à remercier l'ensemble des agents pour leurs actions passées au sein du Syndicat mixte et ceux qui continuent l'aventure, pour leur engagement futur.

Il est proposé au Conseil syndical d'adopter la convention de mise à disposition annexée à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Président du Syndicat Mixte La Fibre64 à la signer avec le Département.

En outre, afin de poursuivre les missions engagées et compte tenu du départ d'agents départementaux, il convient de modifier le tableau des emplois du Syndicat et de créer trois emplois permanents : responsable du Service Aménagement numérique sur le cadre d'emplois des ingénieurs, chargé(e) de mission ingénierie des réseaux de télécommunication et chargé(e) de mission Solutions numériques sur les cadres d'emplois des ingénieurs ou des techniciens. Cette double ouverture aura vocation à faciliter les recrutements. Nous régulariserons ensuite le tableau des emplois.

Il est proposé au Conseil syndical d'adopter le tableau des emplois actualisé des cinq créations proposées (trois ingénieurs et deux techniciens) et annexé à la présente délibération, d'ouvrir au recrutement les postes créés et d'autoriser Monsieur le Président du Syndicat La Fibre64 à recruter les personnels par voie statutaire ou par voie contractuelle.

Monsieur PATRIARCHE rappelle que ces trois années passées constituent un point d'étape pour le personnel qui a vécu la mise en place du Syndicat, en partant de zéro. Il souhaite au nom de la collectivité une bonne continuation dans leur carrière aux agents qui ont opté pour la réintégration au Département et se dit très heureux de continuer l'aventure avec ceux qui ont choisi de prolonger leur mise à disposition. Il remercie les agents pour la qualité du travail accompli, dans un contexte parfois complexe.

Madame DUTARET-BORDAGARAY quitte la session et se déconnecte.

Monsieur PATRIARCHE demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote en visio du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (17/20).*

## **10 - Examen du projet de délibération n°5 : Liste des fonctions ouvrant droit aux heures supplémentaires**

Rapporteur : Olivier ALLEMAN

Lors de sa dernière session, le Conseil syndical a adopté le règlement du temps de travail. Sur demande du Payeur départemental, il convient aujourd'hui de compléter la délibération du 25 février en précisant les emplois ouvrant droit aux heures supplémentaires, sachant que le principe de

récupération est privilégié à celui du paiement. La liste des emplois exercés par les agents des catégories B et C est définie dans cette délibération complémentaire.

Il est proposé au Conseil syndical d'adopter la liste des emplois ouvrant droit au dispositif des heures supplémentaires.

Monsieur PATRIARCHE demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote en visio du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (17/20).*

### **11 - Examen du projet de délibération n°6 : Soutien à l'AFEST : action de formation en situation de travail pour le déploiement de la fibre optique**

Rapporteur : Olivier ALLEMAN

Le GRETA souhaite répondre à un nouvel appel à projet d'action de formation en situation de travail (AFEST) lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine. Ce dispositif expérimenté depuis 2019 se révèle efficace pour le public bénéficiaire, à savoir les personnes éloignées de l'emploi, parce qu'il privilégie le temps en entreprise et l'alternance.

Le GRETA sollicite la participation financière du Syndicat Mixte à hauteur de 16 095 € pour boucler le budget et former 20 apprenants. Ce projet de financement qui relève du Fonds insertion formation-emploi de la DSP a reçu l'avis favorable de THD 64.

Monsieur PATRIARCHE souligne que l'insertion est un marqueur fort de l'action du Syndicat.

Il est proposé au Conseil syndical de soutenir le projet de l'AFEST pour la fibre optique au moyen du fonds Insertion/Formation à hauteur maximale de 16 095 € et d'autoriser Monsieur le Président du Syndicat La Fibre64 à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Monsieur PATRIARCHE demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote en visio du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (17/20).*

### **12 - Examen du projet de délibération n°7 : Gratuité des jours de coupure pour les clients lors de la migration du réseau radio en 2020**

Rapporteur : Jean-Paul CASAUBON

En septembre 2020, le Conseil syndical a adopté une délibération visant à ne pas facturer un mois d'abonnement aux clients utilisateurs du réseau Ozone en raison des coupures de service pendant la durée des travaux de migration.

Ozone n'a pas pu appliquer cette gratuité de façon généralisée comme cela avait été envisagé. Il a calculé le coût des 620 jours de coupure à un montant correspondant à 357,95 euros.

Il est proposé au Collège Aménagement numérique de délibérer à nouveau pour ne pas facturer l'opérateur Ozone de la somme équivalente, soit 357.95 €.

Monsieur PATRIARCHE demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote en visio du Collège Aménagement numérique. Adopté à l'unanimité des présents (14/17).*

**13 - Examen du projet de délibération n°8 : Contrat de service pour les fournisseurs d'accès à Internet sur le réseau radio 4G fixe LTE départemental**

Rapporteur : Jean-Paul CASAUBON

La commercialisation a débuté sur le réseau radio départemental 4G fixe LTE modernisé. Il convient maintenant d'actualiser le contrat de service entre le Syndicat et l'opérateur Ozone, sachant que ce contrat servira de modèle et sera présenté aux fournisseurs d'accès à internet intéressés pour commercialiser leurs services sur le réseau radio départemental.

Monsieur PATRIARCHE rappelle que ce réseau radio 4G fixe LTE permet d'apporter un service aux concitoyens en attente de raccordement à la fibre. Ce réseau fait l'objet d'une campagne de communication émise par Ozone et La Fibre64 dans les journaux locaux.

Il est proposé au Collège Aménagement numérique d'adopter le contrat de service de commercialisation du réseau 4G fixe LTE composé du contrat cadre et des conditions particulières annexés à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Président du Syndicat La Fibre64 à signer ces derniers ainsi que leurs avenants éventuels avec les opérateurs qui souhaiteraient apporter un service radio conforme au catalogue de service.

Monsieur PARIARCHE demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote en visio du Collège Aménagement numérique. Adopté à la majorité des présents (14/17).*

**14 – Examen du projet de délibération n°9 : Participation financière à l'étude de structure et de charges du château d'eau de Serres-Sainte-Marie**

Rapporteur : Jean-Paul CASAUBON

Le Syndicat Eau et Assainissement des 3 Cantons a lancé une étude de structure et de charges sur le château d'eau de Serres-Sainte-Marie qui héberge différents équipements radio. Le coût total de l'expertise s'élève à 3 861,84 € et se répartit à part égale entre tous les opérateurs utilisateurs du site. La part du Syndicat, au titre du réseau radio 4G fixe LTE, s'élève à 965,46 €.

Monsieur PATRIARCHE évoque les vents violents qui ont déjà frappé durement la commune.

Il est proposé au Collège Aménagement numérique d'approuver la convention de participation annexée à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Président du Syndicat La Fibre64 à la signer.

Monsieur PATRIARCHE demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote en visio du Collège Aménagement numérique. Adopté à la majorité des présents (14/17).*

## **15 – Examen du projet de délibération n°10 : Subventions pour l’installation d’un équipement de raccordement non filaire à Internet**

Rapporteur : Jean-Paul CASAUBON

Comme nous le voyons dans chacune de nos séances, un certain nombre d’administrés n’a pour seule solution que les raccordements hertziens pour accéder à Internet. Notre règlement d’intervention dont nous avons adopté une nouvelle évolution en février dernier nous permet de soutenir l’installation des équipements satellitaires ainsi que les équipements 4G.

Monsieur PATRIARCHE précise que ces dispositions ont vocation à disparaître.

Il est proposé au Collège Aménagement numérique d’octroyer la subvention nécessaire à l’installation d’un équipement satellite à cinq foyers. Le tout pour un montant de 1 082.70 euros.

Monsieur PATRIARCHE demande s’il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote en visio du Collège Aménagement numérique. Adopté à la majorité des présents (14/17).*

### **23- Points divers**

Avant de terminer la séance, le Président remercie notamment les trois rapporteurs et demande à Madame MARTINEZ de faire un point d’étape sur le plan de relance inclusion numérique et le volet cyber sécurité.

Madame MARTINEZ rappelle que dans le cadre du plan France relance inclusion numérique, La Fibre64 s’était engagée sur une quarantaine de postes. Cela a fait l’objet d’un accord signé par Cédric O. A ce jour, 39 postes ont été accordés, soit un résultat qui répond totalement aux besoins des collectivités territoriales et des associations. Ce résultat témoigne du succès de la concertation territoriale menée par Monsieur PATRIARCHE. Parmi les 39 postes, 17 vont renforcer l’offre d’inclusion numérique en Pays basque et 22 en Béarn. Les recrutements sont en cours, voire achevés pour certains. Restera à signer la convention avec la Banque des territoires qui finance le dispositif, soit 50 000€ pour le recrutement d’un conseiller pour deux ans.

Concernant le volet de la cyber sécurité qui a fait l’objet d’un webinaire proposé par La Fibre64 avec la participation de l’Agence nationale pour la sécurité des systèmes d’information (ANSSI) et le témoignage éclairant de Monsieur ALLEMAN, le Syndicat avait la maturité nécessaire pour déposer un projet au plan de relance cyber sécurité lancé par l’Etat. Toutefois, les collectivités éligibles pour ce dispositif sont plutôt de taille importante, telles que le Département, les Agglomérations ou le Syndicat en tant que mutualiseur. L’objectif de la gouvernance du Syndicat est bien de prendre en compte tous les membres, quelle que soit leur taille. Un travail est engagé avec l’ANSSI pour les membres non éligibles puissent bénéficier d’un dispositif équivalent, en partie internalisé par La Fibre64 (sur la 1<sup>ère</sup> phase de diagnostic) et en partie contractualisé avec les partenaires labellisés par l’ANSSI soit par le Fonds Usages, soit en captant d’autres subventions. Une proposition technique sera présentée à la fin du semestre pour accompagner toutes les collectivités.

Monsieur PATRIARCHE souligne la vocation de péréquation du Syndicat qui permet à chacun, petit ou grand, de bénéficier des mêmes services. Le volet de la cyber sécurité en est encore une illustration.

Il remercie tous les membres.

**15 - Fin de séance : 16h30**

***Annnonce de la clôture des travaux***, par Monsieur PATRIARCHE qui donne rendez-vous à chacun au prochain Conseil syndical après les élections départementales.

-----